



Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2020-10-15-36 | Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Acquisition d'un terrain rue Pierre Sémard à la SNCF
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés :

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de la propriété des personnes publiques,
- La délibération du Conseil municipal n°2020-07-02-31 du 2 juillet 2020,
- L'estimation réalisée par les services de France Domaines du 17 juillet 2020,
- L'avis favorable du comité d'engagement de la SNCF.

Considérant que :

- Pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires, générés par les projets de développement et de renouvellement urbains qui s'opèrent sur le quartier de la Cité des Familles, la Ville envisage la réalisation d'un nouvel équipement scolaire,
- A cette fin, il pourrait être acquis auprès de la SNCF un terrain d'une superficie d'environ 11 400 m² à détacher de la parcelle plus importante cadastrée section AI numéro 0504 située rues des Bleuets et Pierre Sépard,
- Cette acquisition pourrait s'opérer moyennant la somme forfaitaire de 550 000 €, hors taxes, TVA et autres frais en sus à la charge de la Ville acquéreur,
- Cette somme est compatible avec l'avis rendu par France Domaines le 17 juillet 2020,
- Afin de pallier les éventuels délais incompatibles avec les échéances de mise en œuvre de ce projet, la mise à disposition anticipée de la parcelle en vue de la réalisation de certains travaux et études préparatoires, ainsi que le dépôt des autorisations administratives d'usage pourraient le cas échéant être envisagés.
- Qu'il convient par ailleurs de supprimer l'emplacement réservé 575ER09, celui-ci étant devenu caduque,

Décide :

- De procéder à l'acquisition auprès de la SNCF du terrain susvisé moyennant la somme de 550 000 €, hors taxes, TVA et autres frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- D'engager auprès des services de la Métropole Rouen Normandie les démarches nécessaires afin qu'ils procèdent à la suppression de l'emplacement réservé 575ER09 à l'occasion de la prochaine modification du PLUi.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

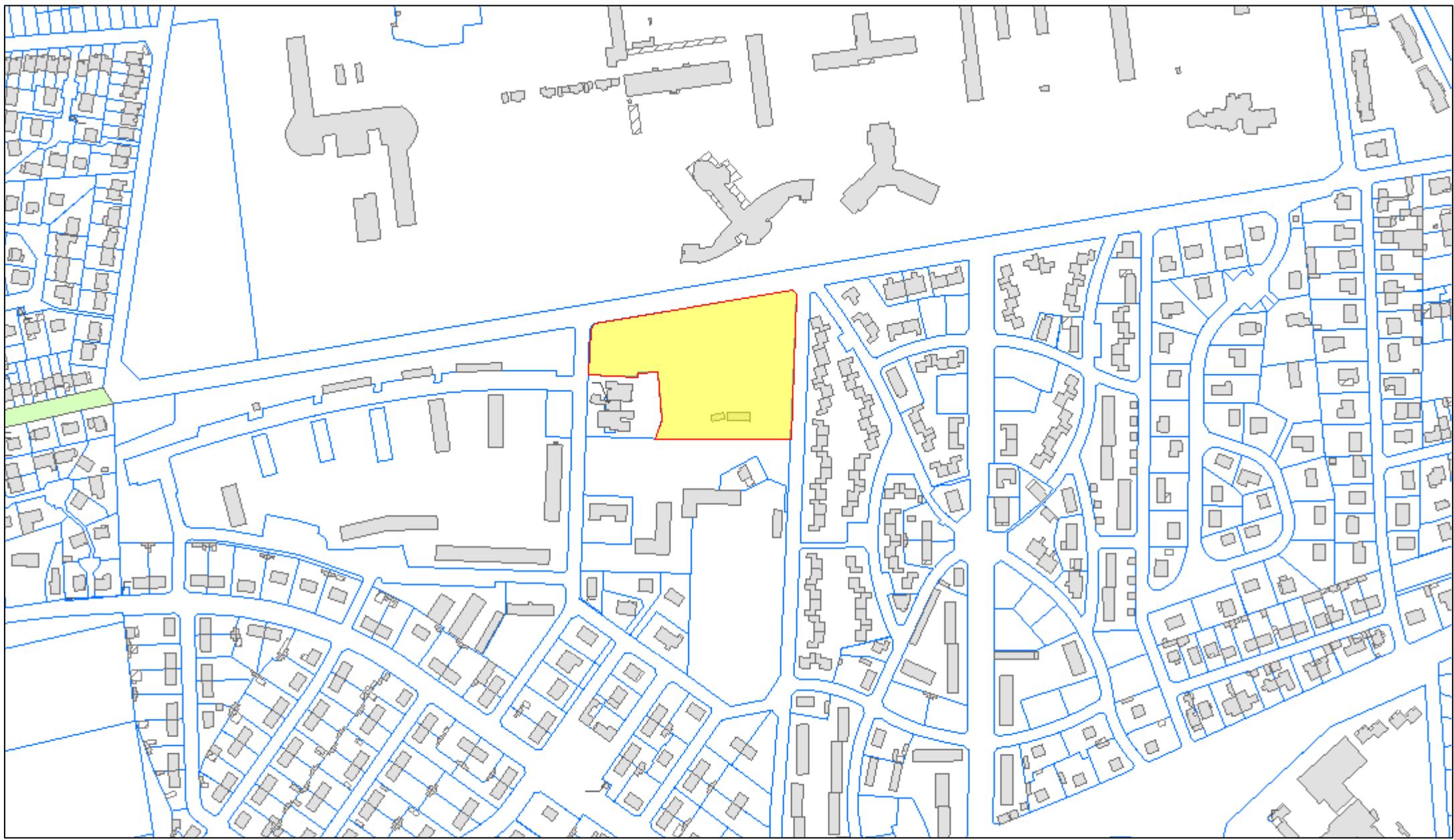
Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc118695-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2020



Légende

- Renvois de parcelles
- Commune
- Renvois de parcelles
- Commune